



## Compte-rendu de la séance du Conseil communautaire - 7 novembre 2016 -

19 h 05 : Le Président ouvre la séance.

Etaient présents à l'ouverture de la séance : Martine ANDING, Josy BAUDIN, Martine BAVARD, Christiane BEY, Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, Christian CHAMAGNE, Roland CHAMAGNE, Joël DAYAL, Véronique DEVOILLE, Jérôme FAIVRE, Gilles FRANC, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Didier HUA, Stéphane KROEMER, Bernard LEGRAND, Christophe LEJEUNE, Béatrice LEPAGNEY, Pascale MANGIN, Louis MARTHEY, Francis MATHIEU, Evelyne MOUGEL, Éric PETITJEAN, Odile POUILLEY, Christelle POUTOT, Gisèle PRUD'HOMME, Michel RAISON, Antoinette RICHARDOT, Guy ROSE, Daniel TONNA.

Pouvoirs : Marie-Claude DOILLON à Evelyne MOUGEL, Jean-Pierre BEY à Jérôme FAIVRE.

Christophe LEJEUNE : je m'interroge sur la dernière phrase de la convocation qui stipule que dans les petites communes en cas d'empêchement du titulaire c'est le suppléant qui doit intervenir et dans les 3 grosses communes, en cas d'empêchement du titulaire ils doivent donner pouvoir.

Par exemple, ce soir, Jean-Pierre BEY a donné pouvoir à Jérôme FAIVRE alors que la convocation dit que c'est son suppléant qui devrait être présent.

Si je comprends bien, à défaut de suppléant, c'est donc n'importe quel élu qui peut être présent.

Le Président : on a déjà eu le cas.

Roland CHAMAGNE : ce n'est pas ce qui est écrit sur la convocation.

Le Président donne la parole aux services, plus particulièrement Manuëla FERNANDES, DGS : la règle de base est 1 élu égal un suppléant. Si le suppléant n'est pas là, c'est n'importe qui du conseil qui peut avoir pouvoir. L'important étant que chaque commune puisse être représentée.

Bernard GIRE : son adjoint est présent, il aurait pu être là ce soir.

Le Président : c'est une affaire qui les concerne. Ce n'est pas à nous de vérifier ou non la présence du suppléant.

### 1/ Rapport 2016-105 : Désignation du secrétaire de séance

Stéphane KROEMER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### 2/ Rapport 2016-106 : Relevé des décisions du Président (Lecture par Daniel TONNA)

#### *Ressources humaines*

- **Contrats** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et
  - ✓ Madame Coralie BETSCHEN en qualité d'auxiliaire de puériculture contractuel du 10 au 30 septembre 2016 (contrat n° 57) et du 1<sup>er</sup> au 26 octobre 2016 à la structure multi accueil La Poussinière dans le cadre d'un remplacement – Budget Général ;
  - ✓ Monsieur Gérôme BURTEY en qualité d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe contractuel les 5, 20 et 27 octobre 2016 (contrat 59) dans le cadre d'un remplacement pour effectuer des missions de ripeur sur l'ensemble du territoire communautaire ;
  - ✓ Madame Lindy PHEULPIN, dans le cadre d'un contrat d'avenir, en qualité d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe du 26 septembre 2016 au 25 septembre 2017 à la structure multi accueil La Poussinière ;
  - ✓ Madame Jennifer CSALA, en contrat de droit privé suivant la convention collective nationale des activités du déchet, en qualité d'adjoint administratif contractuel du 15 septembre 2016 au 31 janvier 2017, pour effectuer les missions d'assistante administrative au service environnement.

### 3/ Rapport 2016-107 : Approbation du compte rendu du 26 septembre 2016

Adopté à l'unanimité

*Gisèle PRUD'HOMME : je n'ai pas reçu de pouvoir.*

*Le Président : nous l'avons reçu directement à la CCPLux, l'essentiel étant que nous l'ayons eu.*

#### **4/ Rapport 2016-108 : Pacte fiscal et financier du Pays de Luxeuil**

##### **Exposé** (lecture par Daniel TONNA)

De fortes contraintes pèsent sur les budgets des collectivités territoriales depuis le début du nouveau mandat : réduction brutale des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, compétences nouvelles à financer sans compensation, conjoncture économique peu favorable à la dynamique des assiettes fiscales, contraction de l'épargne réduisant les capacités d'investissement. Ces contraintes ont pour effet d'obliger la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à augmenter la fiscalité des « ménages » ce que les élus communautaires s'étaient jusqu'alors refusé de faire, contrairement à l'ensemble des Communautés de communes voisines.

Le pacte financier et fiscal qui vous est proposé apparaît donc comme un levier **structurant** pour poser durablement les bases d'une nouvelle gouvernance financière sur le territoire communautaire.

Il a pour enjeux de concilier projet de territoire et situation financière de l'ensemble des parties utilisatrices des services mis à la disposition de tous.

La loi de 1996 stipule d'ailleurs que « *la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité* ». Il s'agit donc bien aujourd'hui de poser le socle de la **solidarité financière et de la solidarité territoriale** qui est la base de l'intercommunalité, et pas seulement de « lever l'impôt ».

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil devant désormais faire face à une situation financière **délicate** (ou les recettes de fonctionnement de l'exercice ne couvrent plus les dépenses de fonctionnement de l'exercice) le besoin d'un pacte fiscal est d'autant plus prégnant.

Concrètement il s'agit de remettre à plat les relations financières tissées au fil des années sur le territoire communautaire entre contribuables et communauté :

- en répartissant le coût des équipements et des services de la compétence famille sur l'ensemble de ceux qui en bénéficient ;
- en retrouvant une capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets d'investissements indispensables au développement du territoire ;
- et en faisant financièrement face aux nouvelles compétences communautaires, notamment celles transférées par l'Etat.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil a décidé d'élaborer sur son territoire un Pacte Financier et Fiscal pour la période 2016-2020 en prenant en compte les priorités ci-dessus, longuement débattues au cours des nombreuses réunions préparatoires pour arriver un accord sur la nécessité :

- d'opérer un équilibrage fiscal territorial en modifiant le mécanisme de répartition des charges transférées sur l'ensemble des contribuables communautaires pour la compétence famille, équivalent à 703 506 €, actuellement repris sur les attributions de compensation des villes de Breuches, Froideconche, Luxeuil-les-Bains et Saint-Sauveur ;
- de financer les nouvelles compétences à transférer, sur la base de ce même mécanisme de répartition territoriale, en particulier la compétence « promotion du tourisme », rendue obligatoire par la loi NOTRe et dont les charges s'élèvent à 250 000 € ;
- d'augmenter les ressources de la Communauté de communes pour permettre la concrétisation de projets indispensables à son développement et à son attractivité.

De plus, l'approbation de ce pacte fiscal et financier permet de répondre à l'obligation légale de solidarité territoriale de notre communauté de communes envers le Quartier « prioritaire Politique de la Ville », énoncée dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

*Le Président : suite à notre décision de retirer le pacte il y a un moment, nous avons décidé de réétudier les différents scénarios possibles en comité de pilotage, groupe plus restreint.*

*Nous y avons passé pas mal de notre temps et nous sommes réunis dans la sérénité.*

*Nous nous sommes dit les choses, avons travaillé tous les scénarios.*

*La méthode présentée par Yves KRATTINGER lors de sa réunion territoriale se résume à aller chercher la recette nécessaire au financement des nouvelles charges transférées par l'impôt communautaire, ce qui a pour effet de :*

- Ne pas toucher à l'attribution de compensation
- Permettre aux communes concernées de pouvoir baisser leurs taux, puisqu'elles bénéficient d'une baisse de charges
- Faire participer l'ensemble des habitants/contribuables au financement des services transférés

Nous avons étudié l'ensemble des scénarios et les conséquences. Le scénario le plus consensuel est celui permettant de dégager 500 000 € de marge de manœuvre (services à la famille + tourisme) permettant ainsi de faire fonctionner la CCPLux et de réduire mais maintenir les écarts.

Il a aussi pour avantage de solder le différend entre nous.

Ce scénario ne satisfait pas tout le monde mais va nous permettre d'avancer. Les 3 communes qui vont nous rejoindre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 seront exonérées car elles ne bénéficieront pas des mêmes services.

Gisèle PRUD'HOMME : il aurait été souhaitable d'attendre que les 3 nouvelles communes puissent voter, donc attendre janvier.

Le Président : ça fait déjà 20 mois que l'on est dessus. Donc attendre, c'est encore autant d'attente pour les financements. Même si ce soir elles ne votent pas, elles ont participé aux discussions. Nous votons car il faut avancer, nous avons de nouveaux projets qui vont arriver comme le Gemapi. La loi également nous impose de conclure un pacte fiscal dans l'année, dans le cadre de l'obligation légale de solidarité territoriale de la communauté de communes envers la politique de la ville, sous peine de versement d'une subvention dont on ne connaît la somme à la ville de Luxeuil.

Christophe LEJEUNE : j'ai fait partie du comité de pilotage. On a travaillé dans une ambiance sereine, c'était très constructif. Les travaux nous ont permis d'avancer sur un sujet technique. J'ai conscience que la CCPLux est au pied du mur financièrement ; il n'y a pas beaucoup de solutions. Le schéma est simple : 500 000 € pour combler le déficit de fonctionnement du budget général et le reliquat pour un volet d'investissement à définir.

La question est : est-il pertinent de lever 500 000 € d'impôts sur notre territoire ? C'est d'une violence inouïe. Une des solutions serait de réduire la voilure en terme de compétence. Je ne voterai pas ces 500 000€, je voterai contre.

Christelle POUTOT : je suis contre une augmentation d'impôts. Les ménages et les entreprises souffrent. Fidèles à nos valeurs et nos engagements, nous ne voterons pas cette hausse d'impôts.

Joël DAVAL : concernant les 703 000 € (étage 1 de la fusée) sur les transferts de compétences, ils ont déjà été compensés. On nous demande de payer une seconde fois. Il y a une inégalité de traitement entre nos habitants et la ville centre.

Frédéric BURGHARD : la TPU a permis de rééquilibrer la fiscalité des entreprises. Le pacte fiscal permet de rééquilibrer un peu la fiscalité des ménages mais cela n'est pas satisfaisant pour Luxeuil qui votera quand même le scénario 2A. Il y a une différence énorme entre les différents habitants de la CCPLux. La solution ne nous satisfait pas ce soir. On prend ce risque tout de même ; on a décidé ensemble de voter le scénario 2A avec comme condition de mettre la priorité et des moyens conséquents pour le développement économique. Les Luxoviens voteront ce soir le scénario 2A.

Joël DAVAL : Luxeuil-les-Bains a une fiscalité forte mais dans la moyenne des autres grandes villes du Département. Il n'y a pas de grandes différences entre Luxeuil et Gray par exemple.

Les impôts sur Luxeuil n'ont pas bougé alors que nous, petites communes, nous les avons augmentés.

Luxeuil a des dotations, nous, petites communes nous avons une petite DGF.

Pascale MANGIN : je voulais rebondir sur ce que vient de dire Joël DAVAL, les impôts Luxoviens sont équivalents à une ville comme Versailles.

Michel RAISON : il ne faut pas comparer des taux mais des taux multipliés par des bases et celles de Luxeuil sont beaucoup plus élevées que celles de Lure, Héricourt, ...

Le foyer logement avait été repris car c'est un établissement difficile à gérer, qui est déficitaire. On l'avait donc repris au CIAS pour les soulager. Ça faisait partie de la négociation pour maintenir l'équilibre entre la CCPLux et la ville de Luxeuil.

Frédéric BURGHARD : en votant contre la proposition 2A, je prends note que vous ne souhaitez pas résorber le différentiel entre la ville centre et les autres communes. On le saura maintenant.

En ce moment la ville de Vesoul est en train de transférer sa piscine et prend à sa charge le déficit.

Christelle POUTOT : c'est votre interprétation, mais pas forcément mes propos.

*Christophe LEJEUNE : les base et taux génèrent le produit.*

*Aujourd'hui, avec cette proposition, je me retrouve avec un couple de retraités qui va subir une augmentation de 600 € d'impôts. Je vais avoir du mal à leur parler du périscolaire ou de la crèche comme service. Pour eux, il y a longtemps que ce n'est plus d'actualité. C'est une hausse de 300, 400 € pour de nombreux foyers et pour la moyenne du village 150, 160 €. Les services, effectivement il y a des familles qui doivent les utiliser : périscolaire, extrascolaire. Mais on a aussi des nourrices agréées qui assurent parfaitement le fonctionnement pour les parents qui travaillent au sein de la commune. Ça ne coûte pas un centime à la collectivité.*

*Le Président : mais si ça coûte.*

*Christophe LEJEUNE : il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que quand on a rediscuté du périmètre des communautés de communes, j'ai dit clairement que la place de Baudoncourt était dans cette assemblée.*

*Le Président : tout à fait.*

*Christophe LEJEUNE : je suis tout simplement en train d'expliquer une position économique et d'ailleurs, c'est ce que j'ai redit en réunion. Concernant la problématique intellectuelle, on se retrouve sur bien des débats, bien des points. Lorsque les taxes vont arriver dans nos foyers et entreprises, il va y avoir une levée de bouclier, il va falloir gérer cela puissance 10, en comparaison à ce que l'on a connu il y a 2-3 années avec la CFE. Il va falloir humainement gérer cela et aujourd'hui je ne m'en sens pas capable. J'assume pleinement la possibilité de ne pas pouvoir gérer humainement face à ces familles.*

*Le Président : nous sommes élus et devons prendre des décisions avec courage pour résoudre une injustice, y compris lorsqu'il y a des décisions impopulaires à prendre. Je sais que ça va être un effort énorme pour certains contribuables. Il y a des différences entre les contribuables qui bénéficient d'un même service.*

*Un foyer qu'il soit d'un côté ou de l'autre d'un panneau signalétique de la commune paiera 180 € de plus que l'autre, ce n'est pas une situation normale, il faut prendre nos responsabilités.*

*Concernant les compétences, que peut-on supprimer ? on en a déjà parlé. Aujourd'hui, le développement n'est pas forcément exogène mais endogène. Il s'agit de conforter nos entreprises sur place pour leur permettre de recréer des emplois. Réduire nos compétences n'est pas une solution. Les citoyens ne peuvent pas payer uniquement les services qu'ils utilisent. Il ne peut donc pas y avoir d'argument en disant que retraités et périscolaire ne sont pas compatibles. Où a-t-on déjà vu que le contribuable paie uniquement pour les services qu'ils utilisent ? reprenons le sketch de Jean Yanne : « je déteste les routes départementales, je ne veux pas payer pour les routes départementales alors que je n'utilise que les autoroutes ». On ne peut pas raisonner comme cela et vous le savez très bien. La « chaussette » a été mangée, aujourd'hui on ne peut plus reculer. Il faut que l'on maintienne nos services pour attirer les entreprises, mais ce n'est pas en réduisant la voirie que l'on y arrivera.*

*Ce dispositif ne résout pas le problème d'inégalité ; elle est maintenue mais se réduit. Ce projet a pour ambition de réparer une injustice. A un moment il faut savoir faire un pas les uns vers les autres. Il est normal que les Luxoviens aient aussi une augmentation d'impôts alors que les leurs sont déjà élevés. Le contribuable ne paye pas plus d'impôt en fonction de ce qu'il utilise ; on ne peut pas raisonner comme ça. Il y a un gros pas à franchir. A un moment, lorsque l'on est face à l'obstacle, il faut essayer de le franchir.*

*Eric PETITJEAN : on met en avant plusieurs choses :*

- La base locative moyenne : à Froideconche, les bases sont également élevées.
- Le développement économique : 30 % des bases fiscales, ce sont les entreprises qui la payent et on va leur demander 30 % d'augmentation !

*Lorsque les attributions de compensation ont été calculées, Froideconche a été perdant.*

*Les entreprises ont très largement financé la communauté de communes car c'était la seule ressource que l'on avait. Si on avait appliqué la TPU, Froideconche ne percevrait pas 80 000 € mais 300 000 € ; L'équilibrage a donc déjà été fait.*

*Michel CALLOCH : on ne peut plus comparer les impôts de 2002 avec aujourd'hui.*

*Je veux aussi revenir sur le discours de Christophe LEJEUNE : La ville de Luxeuil va compenser l'augmentation d'impôts supplémentaires (140 000 €) par une baisse de ses impôts actuels. Il appartient aux communes de faire de même pour éviter ou diminuer cette hausse.*

*Le Président : la fiscalité de départ portait uniquement sur les entreprises. Aujourd'hui il est nécessaire que les ménages participent aux charges. Je trouve étrange le raisonnement d'intégrer les entreprises. Je trouve paradoxal l'argument qui consiste à évoquer les entreprises des différentes communes ; ce sont des entreprises du territoire communautaire et on ne peut donc pas jouer sur les impôts dans les communes en fonction de l'endroit où sont les entreprises. On parle de la fiscalité des ménages, on compense un retard, il y a un gros rattrapage à faire et là il faut le rattraper. C'est dur mais nécessaire.*

*Eric PETITJEAN : directement peut être mais indirectement les ménages ont mis la main à la pâte. La perte de la fiscalité des entreprises par la commune a été compensée par une hausse de la fiscalité des ménages.*

*Le Président : il y a une différence entre la fiscalité des entreprises et celle des ménages. On est sur un territoire commun ; il faut renforcer la solidarité territoriale afin que les écarts se réduisent.*

*Joël DAVAL : un pacte fiscal peut-il être adopté contre une majorité de communes qui ne le souhaitent pas.*

*Le Président : ce n'est pas moi qui ait fixé la composition du conseil ; on n'est pas une coopérative de Maires, une coopérative de communes. Non, nous sommes une collectivité avec un conseil communautaire.*

*Je comprends tout à fait l'embarras par rapport aux hausses fiscales, je sais que vous faites l'objet de pressions de la part de vos contribuables. Je propose donc que l'on fasse un vote à bulletin secret.*

*Christophe LEJEUNE : vous avez employé le terme de transparence, je suis profondément déçu de ne pas permettre à l'assemblée de voter à main levée.*

*Le Président : non, chacun est soumis à des pressions ; ce vote est très important. Je veux que les uns et les autres s'expriment librement, sans pression. Certains conseils municipaux ont donné des mots d'ordre.*

*Je soumetts au vote ce rapport et chacun, à l'appel de son nom écrira pour, contre ou rien du tout.*

### **Décision**

- Considérant les besoins financiers indispensables au fonctionnement et au développement de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général des Impôts ;
- Vu la Loi NOTRe ;
- Vu le scénario 2A présenté comportant 3 fiscalisations distinctes à savoir :
  1. Fiscalisation des compétences famille (703 506 €) et restitution aux communes concernées des charges retenues via les attributions de compensation (Breuches, Froideconche, Luxeuil les Bains et Saint-Sauveur) ;
  2. Fiscalisation de 250 000 € liés au transfert de la compétence « promotion du tourisme » (loi NOTRe) ;
  3. Fiscalisation permettant de se doter de ressources financières supplémentaires afin d'améliorer les budgets de fonctionnement et d'investissement de la collectivité.

Le Président a proposé à l'assemblée qui l'a accepté un vote à bulletin secret.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même le bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après en avoir délibéré et à la majorité (16 contre, 15 pour, 2 abstentions), le conseil communautaire

- ✓ rejette le Pacte Fiscal et Financier pour la période 2016-2020 inclus tel que présenté en annexe.

Assemblée : 33 élus

31 présents

2 pouvoirs

Suffrages exprimés : 33

Nombre de voix Pour : 15

Nombre de voix Contre : 16

Blancs : 2

*Le Président : le pacte est donc rejeté, les rapports 109 à 113 tombent.*

### **5/ Rapport 2016-114 : Contrat groupe d'assurance statutaire 2017-2020** (lecture par Daniel TONNA)

#### **Décision**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- accepte la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS selon les conditions suivantes :
  - ◆ Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 01 janvier 2017 en capitalisation
  - ◆ Tranche ferme : collectivités et établissement de 20 agents et de moins de 20 agents CNRACL.

**\* Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés :**

- *Risques garantis :*

\* Décès,

\* Accident de service, maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique)

\* Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)

\* Maternité, paternité, adoption

\* Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

- Conditions : **Taux de 6,40 %** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

\* **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés et agents non titulaires de droit public :**

- *Risques garantis :*

\* Accident de travail

\* Maladies professionnelles

\* Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel

- Conditions : **Taux de 1,10 %** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

- autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents, certificats d'adhésion et convention résultant du contrat groupe.

## **6/ Rapport 2016-115 : Créations – Suppressions de postes – Mise à jour des effectifs** (lecture par Daniel TONNA)

### **Exposé**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Ces postes font l'objet d'inscription de crédits préalablement au recrutement.

### **Budget Ordures Ménagères**

Pour rappel, le service ordures ménagères étant un Service Public de nature Industrielle et Commerciale (SPIC), le rapport entre ce type de service public et ses salariés relèvent du droit privé et sont régis par la convention nationale des déchets.

### **Assistante administrative**

Le contrat de droit privé de l'assistante administrative du service environnement arrivant à échéance le 31 janvier 2017, il est proposé de le renouveler dans la limite de 12 mois (renouvellement inclus), soit jusqu'au 14 septembre 2017 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assurera les fonctions d'assistante administrative du service environnement.

Les besoins du service étant réels, il convient de prolonger le contrat de cet agent.

### **Agent de terrain**

Le contrat de droit privé de l'agent chargé de contrôle en assainissement non collectif arrivant à échéance le 30 novembre 2016, et l'agent ayant fait ses preuves sur ses nouvelles missions sur deux mois (septembre/octobre), il est proposé de le renouveler, toujours en contrat de droit privé mais sur le budget ordures ménagères.

Il s'agit d'assurer les missions d'agent de terrain contractuel à 80 % et 20 % au suivi de la station d'épuration.

Les besoins de service le justifient.

## **Budget Général**

### **Gardien de gymnase**

Le gardien de gymnase de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil a été employé dans un premier temps dans le cadre d'un CAE à raison de 20 heures hebdomadaires sur la période allant du 6 décembre 2013 au 5 décembre 2015, puis dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 6 décembre 2015 au 14 décembre 2016.

Compte tenu des besoins du service et de l'entière satisfaction quant au travail effectué, le Président propose de le nommer dans le grade des adjoints techniques territoriaux, à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 15 décembre 2016.

### **Guichet unique**

L'opératrice de saisie recrutée dans le cadre de la mise en place du guichet unique a été employée dans un premier temps dans le cadre d'un CAE à raison de 20 heures hebdomadaires sur la période allant du 6 février 2014 au 5 février 2016, puis à 24 heures hebdomadaires dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 6 février 2016 au 5 février 2017.

Compte tenu des besoins du service environnement, cet agent a été recruté à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 répartis comme suit :

- Service famille : gestion de la base de données en lien avec celle du guichet petite enfance, soit 27h75 ;
- Service ordures ménagères : saisie de données concernant les usagers sur la base de fiches complètes, soit 7h25.

#### Relais Parents Assistants Maternels

Un agent a été recruté en qualité d'éducatrice de jeunes enfants contractuelle à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période allant du 4 septembre 2014 au 28 février 2015 à la structure multi accueil La Poussinière dans le cadre d'un remplacement congé maladie puis au relais Parents Assistants Maternels dans le cadre d'un remplacement congé maternité.

Le contrat a ensuite été renouvelé dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité sur la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 29 février 2016 suite au développement du RPAM du Pays de Luxeuil en Brin d'Eveil co-piloté par 3 communautés de communes (CCPLux, Triangle Vert et Mille Etangs) en partenariat avec la CAF.

N'ayant plus la possibilité de renouveler son contrat à la CCPLux, l'agent a été recruté par la Communauté de communes du Triangle Vert sur la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2016 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Compte tenu des besoins du service, du renouvellement du partenariat avec le Triangle Vert et la CC HVO, de l'entière satisfaction quant au travail effectué et de sa réussite au concours, conformément à la convention cadre, le Président propose de la nommer dans le grade des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### Administration Générale – Informatique

Une personne a été recrutée sur un statut de vacataire informaticien comme suit : du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 5 janvier 2015 ; du 6 janvier 2015 au 5 janvier 2016 et du 6 janvier 2016 au 5 janvier 2017.

Compte tenu de l'expérience de l'intéressé et des besoins du service, il est proposé de renouveler le contrat de vacation sur une période d'une année allant du 6 janvier 2017 au 5 janvier 2018. Le montant de la vacation a été fixé à deux fois le coût brut horaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux 11<sup>ème</sup> échelon (indice brut 524) soit 2 x 13,78 € soit 27,56 €, sur la base de 41 heures mensuelles.

#### Administration Générale – DGA

Dans le cadre d'une réorganisation interne et de l'application concrète de la Loi NOTRe (extension de périmètre et des compétences : gemapi, assainissement, rivières, eau potable ...), la Communauté de communes du Pays de Luxeuil a lancé auprès du CDG 70 une annonce afin de recruter son DGA chargé du pôle aménagement et développement du territoire. Il intervient de manière active sur différents thèmes : 2 ZAC en cours d'aménagement et commercialisation, déploiement du très Haut Débit, voirie communautaire, assainissement (une Station d'épuration affermée, SPANC en régie sur tout le territoire, ensemble des réseaux au 1er janvier 2018, ...), ordures ménagères (en régie), animation économique, ...

L'appel à candidature s'est avéré fructueux. Le choix s'est porté vers une candidature expérimentée pluridisciplinaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer un poste d'ingénieur principal à temps complet au vu du candidat retenu. Un poste d'attaché sera supprimé du tableau des effectifs.

#### Administration générale

Dans le cadre du Schéma de coopération intercommunale, et de la dissolution de la communauté de communes des mille étangs un accord sur la répartition des agents doit être trouvé entre la CC de la Haute Vallée de l'Ognon et du Pays de Luxeuil.

Suivant les échanges notamment le 3 octobre en sous-préfecture un accord a été trouvé comme suit :

Identité de l'agent	Qualité statutaire	Libellé du grade ou fonctions	Position administrative	Temps de travail du poste	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'accueil
Mme APPARU Virginie	Agent contractuel de droit public en CDI	Attaché territorial	Activité	35h	CCHVO
Mme GEORGES Claudine, née CUNNEY	Titulaire	Adjoint administratif principal 2ème	Activité	12h	CCPLx

		classe			
M LAMBOLEY Bernard	Agent contractuel de droit privé (contrat aidé)	Agent technique	Activité	23h	CCHVO

Il convient donc de créer à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 12 h par semaine.

*Louis MARTHEY : compte tenu du vote, nous devons réduire la voilure, donc aucune création de poste.*

*Daniel TONNA : on n'est pas en sureffectif.*

*Louis MARTHEY : moi je vote contre.*

### **Décision**

Après en avoir délibéré et à la majorité (8 contre : Michel CALLOCH, Véronique DEVOILLE, Pascale MANGIN, Louis MARTHEY, Evelyne MOUGEL, Eric PETITJEAN, Sylvie GAVOILLE, Bernard LEGRAND – 2 Abstentions : Béatrice LEPAGNEY, Gisèle PRUD'HOMME), le conseil communautaire :

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique

### **Au budget ordures ménagères**

- décide de conclure un CDD de droit privé à temps complet, avec l'agent en place actuellement, pour une période allant du 1<sup>er</sup> février au 14 septembre 2017 pour effectuer les missions d'assistante administrative. L'intéressée sera rémunérée suivant les termes de la convention collective nationale des activités du déchet en conservant la même enveloppe de rémunération qu'aujourd'hui ;
- décide de conclure un CDD de droit privé à temps complet, avec l'agent en place actuellement, pour une période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017 pour effectuer les missions d'agent de terrain. L'intéressé sera rémunéré suivant les termes de la convention collective nationale des activités du déchet en conservant la même enveloppe de rémunération qu'aujourd'hui ;

### **Au budget général**

Compte tenu de la qualité du travail accompli par l'agent et la réglementation relative aux contractuels, il est nécessaire de procéder à la pérennisation de certains emplois. Il est en effet cohérent de reconnaître le professionnalisme des agents au moyen de nominations. A ce titre, après en avoir délibéré et à la majorité (8 contre : Michel CALLOCH, Véronique DEVOILLE, Pascale MANGIN, Louis MARTHEY, Evelyne MOUGEL, Eric PETITJEAN, Sylvie GAVOILLE, Bernard LEGRAND – 2 Abstentions : Béatrice LEPAGNEY, Gisèle PRUD'HOMME), le conseil communautaire :

- créé un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 15 décembre 2016 ;
- créé un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 6 février 2017 ;
- créé un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- continue à faire appel autant que de besoins à un informaticien au sein de la communauté de communes sur la période allant du 6 janvier 2017 au 5 janvier 2018.  
Fixe le montant des vacances en référence au cadre d'emploi des techniciens territoriaux de la Fonction Publique Territoriale et en tenant compte de l'augmentation générale des fonctionnaires et des modifications des grilles de rémunération de la Fonction Publique Territoriale.  
Compte tenu de l'expérience de la personne à laquelle il est fait appel, fixe le montant de la vacation à deux fois le coût brut horaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux 11<sup>ème</sup> échelon (indice brut 516) soit 2 x 13,78 € soit 27,56 €, sur la base de 41 heures mensuelles.
- créé un poste d'ingénieur principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 15 novembre 2016 ;
- supprime un poste d'attaché à temps complet à compter du 15 novembre 2016 ;
- créé un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 12 h par semaine à compter du 15 novembre 2016 ;
- autorise le Président à saisir le prochain comité technique pour la fermeture du poste d'attaché territorial.

**Le Président**

**Didier HUA**



Fin de la séance 20 h 50